

AVIS PUBLIC

**Propriétés sises aux 1519-1521, chemin du Sault et au 1520, rue des Grès
(lot 4 098 554 - lots projetés 6 037 767 et 6 037 768) secteur Saint-Romuald**

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est qui se tiendra le **mercredi 13 novembre 2019, à 18 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement (Centre civique) située au 959, rue Nolin, Lévis (secteur Saint-Jean-Chrysostome), le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme :
 - pour une opération cadastrale visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot projeté 6 037 767 :*
 - la largeur minimale d'un terrain desservi, mesuré à 15 mètres de la ligne avant, à 15,46 mètres, au lieu de 16 mètres ;
 - pour la construction d'une habitation bifamiliale isolée sur le lot projeté 6 037 768 :*
 - les espaces de stationnement hors rue en cour avant avec un empiètement maximal sur la largeur de la façade de l'unité d'habitation à 37%, au lieu de 30% ;
 - la distance minimale entre deux accès véhiculaires sur un même terrain, mesurée le long de la ligne avant, à 2,4 mètres, au lieu de 8 mètres ;

tel que prescrit par les articles 16, 142 et 145 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

Donné à Lévis, le 22 octobre 2019

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service

